



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Horizon

Votre bulletin d'information municipal

Septembre 2009 – Vol. 4 – n° 3

Élections

municipales

2009



**Rendez-vous aux urnes
le 1^{er} novembre prochain !**

Photo : André Deschênes



Investigation sur le radon



Nouveaux terrains de tennis



*Programme « Un arbre pour
un nouvel enfant ! »*

● Mot du maire
P. 2

● Actualités municipales
P. 3-4

● Infrastructures
P. 5

● Loisirs
P. 6-13

● Environnement
P. 14

● Sécurité incendie
p. 15

● En bref
P. 16



Ville de Mont-Saint-Hilaire



LA DÉMOCRATIE APPARTIENT À L'ENSEMBLE DES CITOYENNES ET CITOYENS

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La démocratie comporte deux volets importants : la municipalité, sous réserve des obligations édictées par les gouvernements supérieurs, appartient aux citoyens; et l'identité des représentants ou des élus dépend directement de la volonté des citoyens exprimée lors d'un scrutin prévu et encadré par la loi.

L'exercice de ce droit démocratique s'exprime dans ou hors un cadre juridique. Ainsi, lorsqu'une personne ou un groupe de personnes donne un conseil ou fait une suggestion aux élus, nous sommes en présence de l'exercice d'un droit démocratique. Si les élus convient les citoyens à une réunion d'échanges sur un sujet donné, nous sommes également en présence de l'exercice de la démocratie.

La loi prévoit de plus certaines consultations obligatoires auprès de la communauté. Certains changements aux règlements en sont un exemple.

La participation au scrutin électoral tous les quatre ans constitue un acte primordial à l'exercice de la démocratie.

Pour que ce scrutin soit vraiment le reflet de la démocratie, il est essentiel que des personnes se portent candidates afin que, nous, comme citoyens ayons un choix. Encore faut-il que nous participions au scrutin.

La triste réalité est qu'un pourcentage insuffisant de la population participe à cet exercice démocratique.

Je crois sincèrement que pour que le scrutin soit représentatif, il requiert la participation de plus de 60 % de la population. Or, nous assistons de plus en plus fréquemment dans les municipalités à un laisser-aller, soit l'exercice de ce droit fondamental par moins de 50 % de la population.

Voter est un droit, mais également un devoir civique. Le proverbe populaire qui dit que « nous avons les élus que nous méritons » met en valeur ce devoir essentiel à la démocratie.

J'invite donc chaque citoyen convaincu de l'importance de ce droit et de ce devoir de convaincre d'autres personnes. Plus la participation est faible, plus grand est le risque que soient élues des personnes qui ne répondent pas aux aspirations de la majorité.

Merci de votre attention.

Michel Gilbert, Maire





À l'instar de toutes les villes et municipalités du Québec, la Ville de Mont-Saint-Hilaire sera en élections générales le dimanche 1^{er} novembre prochain. Pour tout savoir sur les modalités de participation à ces élections municipales, suivez le guide !

QUI PEUT VOTER ?

Seules les personnes inscrites sur la liste électorale et qui établiront leur identité peuvent exercer leur droit de vote.

Pour être inscrit sur cette liste, vous devez avoir la qualité d'électeur et remplir certaines conditions précisées dans le Guide de l'électeur.

QUAND ?

Les électeurs sont invités à se rendre aux urnes le dimanche 1^{er} novembre 2009, de 10 h à 20 h.

OÙ ?

Les bureaux de vote sont répartis sur le territoire en fonction des districts électoraux. Votre district apparaîtra sur la carte de rappel qui sera distribuée par la poste au cours de la semaine du 26 octobre prochain.

QUE DEVEZ VOUS APPORTER LE JOUR DU SCRUTIN ?

La loi prévoit que pour pouvoir voter lors de l'élection municipale, vous devez vous identifier en présentant **l'un des documents** suivants :

- la carte d'assurance-maladie;
- le permis de conduire ou le permis probatoire;
- le passeport canadien;
- le certificat de statut d'Indien;
- la carte d'identité des Forces canadiennes.

Vous devez également apporter votre **carte de rappel**, le jour du scrutin.

Pour les districts 1, 2 et 3 :

À l'école secondaire Ozias-Leduc

Au 525, rue Jolliet

Mont-Saint-Hilaire

Pour le district 4 :

Au 99, rue du Centre-Civique

Bâtiment situé en face du
Centre aquatique

Mont-Saint-Hilaire

Aux Résidences Soleil

550, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Mont-Saint-Hilaire

À l'Office municipal d'habitation

Au 280, rue Radisson

Mont-Saint-Hilaire

Pour les districts 5 et 6 :

À l'école de la Pommeraie

685, boulevard De Montenach

Mont-Saint-Hilaire



Pour connaître tous les renseignements utiles concernant la période électorale, consultez le **Guide de l'électeur** qui vous sera distribué au cours de la **semaine du 8 septembre prochain**. Pour toute autre information, contactez le bureau de la présidente d'élection au 450 467-2854, poste 2218.

État de situation sur la présence de radon à Mont-Saint-Hilaire

À la lumière des résultats de l'analyse globale des mesures de détection de radon dans les résidences privées, la région de Mont-Saint-Hilaire ne sera pas considérée comme un secteur d'investigation prioritaire tel que défini dans la Stratégie québécoise contre le radon du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Dans sa lettre adressée au maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, M. Michel Gilbert, dont vous trouverez copie sur le site Internet www.villemsh.ca, la directrice de la Direction de santé publique, Dr. Jocelyne Sauvé, dévoile les résultats obtenus pour l'ensemble des 349 mesures effectuées depuis 2003 à Mont-Saint-Hilaire : la moyenne géométrique est de 176,3 Bq/m³ en comparaison à celle du Québec se chiffrant à 35 Bq/m³. Selon ces résultats, 23 % des sous-sols des maisons des secteurs étudiés à Mont-Saint-Hilaire pourraient dépasser le niveau d'intervention proposé par Santé Canada, soit 200 Bq/m³. À noter que ces résultats ne permettent pas de définir de façon précise par secteur quelles sont les probabilités d'atteindre des niveaux de radon plus élevés que la moyenne.



Soucieuse de la santé de ses citoyens, la Ville de Mont-Saint-Hilaire prend conséquemment l'initiative de mandater, dès cet automne, une firme externe afin d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du territoire hilairemontois et ainsi compléter le portrait de la situation. Cette firme visitera donc un échantillon des résidences non étudiées jusqu'à présent. À la suite de l'obtention de ces nouveaux résultats, des décisions seront prises et communiquées à la population.

Les propriétaires qui souhaiteraient, dans l'intervalle, faire évaluer leur taux de radon dans leur résidence sont encouragés à le faire sur une base volontaire. À noter que la Ville est toujours dans l'attente d'une liste d'entrepreneurs certifiés pour effectuer des mesures correctrices dans les résidences qui affichent des taux supérieurs à la ligne directrice. Cette liste sera communiquée dès qu'elle sera connue.

Pour de plus amples renseignements, les citoyens sont invités à visiter le www.villemsh.ca.

PANDÉMIE DE GRIPPE A (H1N1)

La Ville prépare un plan d'intervention

Veillant à la sécurité civile et à la santé de ses employés et citoyens, la Ville de Mont-Saint-Hilaire prépare actuellement un plan particulier d'intervention en cas de pandémie de grippe A (H1N1). Ce plan intègre notamment des mesures dans le but de maintenir les services municipaux essentiels aux citoyens.

Pour tout savoir sur la grippe A (H1N1), référez-vous au site Internet www.pandemiequebec.gouv.qc.ca. Vous y trouverez notamment des renseignements sur l'évolution de l'influenza au Québec et sur les actions à prendre avant, pendant et après une éventuelle pandémie.

Avancement des travaux entourant la gare de Mont-Saint-Hilaire

Au cours des dernières semaines, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) informait la Ville de Mont-Saint-Hilaire qu'elle ne réaliserait pas les travaux en 2009 relativement à l'aménagement permanent du stationnement incitatif de la gare de Mont-Saint-Hilaire, lesquels seront reportés en 2010.



La Ville de Mont-Saint-Hilaire prévoyait coordonner certains travaux municipaux dans le cadre du projet de l'AMT, notamment l'aménagement d'une piste cyclable afin de terminer un important tronçon du réseau cyclable principal de la ville, de l'intersection du chemin des Patriotes et de la rue Jeannotte jusqu'au chemin Ozias-Leduc.

Dans le souci de prolonger dès cet automne le réseau existant à partir de la rue Piedmont, en bordure de la voie ferrée, en direction Est, la Ville complètera un tronçon de 600 mètres au cours des prochains mois. Ce prolongement permettra ainsi à une partie de la population d'accéder à la gare de Mont-Saint-Hilaire via le réseau cyclable et ce, en toute sécurité.

Dans le cadre de l'aménagement du stationnement incitatif de la gare prévu en 2010 par l'AMT, un second tronçon de 600 mètres sera réalisé, cette fois entre la gare et la rue Jeannotte.

Soulignons que la réalisation de ces deux tronçons totalisant 1,2 kilomètre complètera le réseau cyclable principal de Mont-Saint-Hilaire reliant ainsi la ville d'une extrémité à l'autre sur une longueur approximative de 10 kilomètres.

NOUVEAUX TERRAINS DE TENNIS !

Profitez des cinq terrains de tennis extérieurs en gazon synthétique sablé, réglementaires, clôturés et éclairés nouvellement aménagés derrière l'hôtel de ville ! La saison de tennis se poursuit jusqu'au 31 octobre 2009. Des plages horaires sont disponibles du dimanche au samedi entre 8 h et 23 h.*

** Le privilège de réserver des terrains de tennis se limite aux personnes membres seulement. Pour devenir membre ou pour tout autre information concernant les terrains de tennis, veuillez contacter le 450 467-2854, poste 2257.*



La gare de
Mont-Saint-Hilaire

Session automne 2009

Inscription aux cours de natation

INSCRIPTION

Résidents de Mont-Saint-Hilaire

Date : Mardi 8 septembre 2009, de 17 h à 20 h

Endroit : Nouveau bâtiment communautaire – 99, rue du Centre-Civique

Résidents de Belœil :

Date : Mardi 15 septembre 2009, de 17 h à 18 h 30

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Pour les non-résidents autres que Belœil :

Date : Mardi 15 septembre 2009, de 18 h 30 à 20 h

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Après chacune des dates indiquées, les inscriptions se poursuivront du lundi au vendredi, entre 10 h et 21 h 30, à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique.



MODALITÉS D'INSCRIPTION



- Une **preuve de résidence sera exigée pour les résidents de Mont-Saint-Hilaire et de Belœil**;
- Pour certains cours de natation, le client doit faire la preuve de son âge ou de celui du participant;
- Si votre enfant a déjà suivi des cours de natation, n'oubliez pas d'apporter son carnet à l'inscription ou dès le premier cours à la réception;
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par la poste;
- **Les personnes déléguées pour inscrire quelqu'un d'autre** ne peuvent le faire que pour une seule famille avec une preuve de résidence de cette dernière;
- Acquitter les frais d'inscriptions par chèque (daté du jour même) à l'ordre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par paiement direct, carte de crédit ou argent comptant. (Les paiements par chèque accélèrent le processus d'inscriptions).

HORAIRE DE LA RÉCEPTION DU SERVICE DU LOISIR ET DU CENTRE AQUATIQUE

- **Lundi au vendredi :** 6 h 15 à 22 h *
 - **Samedi et dimanche :** 12 h à 17 h
- * À l'exception du 30 août au 11 septembre 2009, l'horaire sera de 8 h 15 à 22 h.

Réception du Service du loisir et du Centre aquatique :

100, rue du Centre-Civique, 450 467-2854 poste 2257, www.villemsh.ca

En raison des travaux d'entretien annuel, le Centre aquatique sera fermé du 23 août au 13 septembre inclusivement. La programmation régulière reprendra le lundi 14 septembre 2009.

Session automne 2009

Inscription aux cours de natation

L'ÉVALUATION DES HABILÉTÉS AQUATIQUES : UN PRÉALABLE À L'INSCRIPTION – IMPORTANT

Si votre enfant n'a pas suivi de cours de natation depuis la **session janvier 2009**, vous devez communiquer avec la superviseure aquatique, madame Mylène Gingras au 450 467-2854, poste 2223 entre le 1^{er} et le 3 septembre prochain, de 9 h à 16 h, afin de procéder à l'évaluation verbale des habiletés aquatiques de votre enfant.

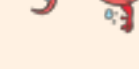
Les cours *Étoile de mer I et II*, *Canard* et *Tortue de mer* ne requièrent pas d'évaluation, car les enfants sont classés selon leur âge. Nous recommandons que les enfants âgés entre 3 et 5 ans n'ayant jamais suivi de cours de natation s'inscrivent au niveau *Tortue de mer* et que les enfants âgés de 6 ans et plus n'ayant jamais suivi de cours de natation, nageant avec aide ou ayant une crainte de l'eau, s'inscrivent au niveau *Junior 1*.

TABLEAU DES EXIGENCES DES COURS DE NATATION – NIVEAUX PRÉSCOLAIRES (4 MOIS À 5 ANS)

L'enfant doit être capable d'exécuter les préalables requis. Les cours indiquant la mention **(avec aide)** exigent que l'enfant porte son ballon dorsal.

Le ballon dorsal est obligatoire ou fortement recommandé pour les niveaux *Canard*, *Tortue* et *Salamandre*.



NIVEAUX	EXIGENCES / PRÉALABLES
 Étoile de mer I	être âgé entre 4 et 10 mois (présence d'un parent dans l'eau)
 Étoile de mer II	être âgé entre 11 et 18 mois (présence d'un parent dans l'eau)
 Canard	être âgé entre 19 et 30 mois (présence d'un parent dans l'eau)
 Tortue de mer	être âgé entre 31 et 36 mois (présence d'un parent dans l'eau)
 Salamandre	- être âgé entre 3 et 5 ans - flotter sur le dos et le ventre (avec aide) - immerger son visage sous l'eau - présence d'un parent dans l'eau OBLIGATOIRE au premier cours - retrait graduel du parent dans l'eau
 Poisson-lune	- être âgé entre 3 et 5 ans - flotter et glisser sur le dos et le ventre (avec aide) - exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (avec aide) - nager 2 mètres (sans aide)
 Crocodile	- être âgé entre 3 et 5 ans - flotter et glisser sur le dos et le ventre (sans aide) - se maintenir à la surface au moins 5 secondes - exécuter seul un battement de jambes sur le dos et le ventre (sans aide) - nager 5 mètres (sans aide)
 Baleine	- être âgé entre 3 et 5 ans - nager sur le dos et le ventre au moins 5 mètres - se maintenir à la surface au moins 10 secondes - exécuter le battement de jambes du dauphin - nager 10 mètres (sans aide)

Session automne 2009

Inscription aux cours de natation

TABEAU DES EXIGENCES DES COURS DE NATATION (suite) – NIVEAUX JUNIOR (6 ANS ET PLUS)



NIVEAUX	EXIGENCES / PRÉALABLES
Junior 1	- flotter et glisser sur le dos et le ventre (avec aide) - immerger son visage sous l'eau - exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (avec aide) - nager 2 mètres (sans aide)
Junior 2	- flotter et glisser sur le dos et le ventre (sans aide) - exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (sans aide) - nager seul 5 mètres (sans aide)
Junior 3	- flotter et glisser 3 X 5 mètres sur le dos et le ventre (sans aide) - exécuter un battement de jambes droites sur le dos et le ventre (sans aide) - nager 10 mètres (sans aide)
Junior 4	- glisser sur le dos et le ventre 3 X 10 mètres - nager le crawl 3 X 5 mètres (sans aide) - exécuter la respiration rythmée, 15 répétitions - nager 15 mètres (sans aide)
Junior 5	- glisser sur le dos avec roulement des épaules 3 X 10 mètres - nager le crawl 3 X 10 mètres - plonger, départ à genoux - nager 25 mètres (sans aide)
Junior 6	- nager le crawl et le dos crawlé 3 X 15 mètres - exécuter le coup de pied fouetté sur le dos - plonger, départ debout - nager 50 mètres (sans aide)
Junior 7	- nager le crawl et le dos crawlé 3 X 25 mètres - nager le dos élémentaire 3 X 15 mètres - nager 75 mètres (sans aide)
Junior 8	- nager le crawl et le dos crawlé 50 mètres - nager le dos élémentaire 3 X 25 mètres - exécuter le coup de pied fouetté sur le ventre 3 X 15 mètres - nager 150 mètres (sans aide)
Junior 9	- nager le crawl et le dos crawlé 75 mètres - nager le dos élémentaire 50 mètres - nager la brasse 3 X 25 mètres - exécuter le battement de jambes du dauphin 3 X 10 mètres - nager 300 mètres (sans aide)
Junior 10	- nager le crawl et le dos crawlé 100 mètres - nager le dos élémentaire 50 mètres - nager la brasse 3 X 25 mètres - nager 400 mètres (sans aide)

Session automne 2009

Niveaux préscolaires - Du vendredi 25 septembre au mercredi 2 décembre 2009

Horaire des cours de natation

COURS ET HORAIRES

COÛTS

Étoile de mer

Vendredi 10 h 15 - 10 h 45

Vendredi 10 h 50 - 11 h 20

 Résidents : 45 \$
 Non-résidents : 90 \$

Étoile de mer I

Samedi 9 h 30 - 10 h

 Dimanche 8 h - 8 h 30
 Dimanche 10 h 30 - 11 h

 Résidents : 45 \$
 Non-résidents : 90 \$

Étoile de mer II

 Samedi 9 h - 9 h 30
 Samedi 11 h - 11 h 30

 Dimanche 9 h - 9 h 30
 Dimanche 12 h 30 - 13 h

 Résidents : 45 \$
 Non-résidents : 90 \$

Canard

 Vendredi 17 h - 17 h 30
 Vendredi 18 h 30 - 19 h
 Samedi 8 h 30 - 9 h
 Samedi 10 h 30 - 11 h

 Samedi 11 h 30 - 12 h
 Dimanche 8 h 30 - 9 h
 Dimanche 10 h - 10 h 30
 Dimanche 11 h 30 - 12 h

 Résidents : 45 \$
 Non-résidents : 90 \$

Tortue de mer

 Vendredi 17 h 30 - 18 h
 Vendredi 18 h - 18 h 30
 Samedi 8 h - 8 h 30

 Samedi 10 h - 10 h 30
 Samedi 12 h 30 - 13 h
 Dimanche 9 h 30 - 10 h
 Dimanche 11 h - 11 h 30

 Résidents : 45 \$
 Non-résidents : 90 \$

Salamandre

 Vendredi 17 h - 17 h 45
 Vendredi 19 h - 19 h 45
 Samedi 8 h - 8 h 45
 Samedi 12 h - 12 h 45

 Samedi 13 h - 13 h 45
 Dimanche 8 h - 8 h 45
 Dimanche 9 h - 9 h 45
 Dimanche 12 h - 12 h 45
 Dimanche 13 h - 13 h 45

 Résidents : 55 \$
 Non-résidents : 110 \$

Poisson-lune

 Vendredi 17 h - 17 h 45
 Vendredi 19 h - 19 h 45
 Samedi 8 h - 8 h 45
 Samedi 9 h - 9 h 45
 Samedi 12 h - 12 h 45

 Samedi 13 h 05 - 13 h 50
 Dimanche 8 h - 8 h 45
 Dimanche 9 h - 9 h 45
 Dimanche 12 h - 12 h 45
 Dimanche 13 h - 13 h 45

 Résidents : 55 \$
 Non-résidents : 110 \$

Crocodile

 Vendredi 17 h - 17 h 45
 Samedi 8 h - 8 h 45

 Samedi 12 h - 12 h 45
 Dimanche 12 h - 12 h 45

 Résidents : 55 \$
 Non-résidents : 110 \$

Baleine

 Vendredi 18 h - 18 h 45
 Samedi 9 h - 9 h 45
 Samedi 12 h 05 - 12 h 50

 Dimanche 8 h - 8 h 45
 Dimanche 13 h 05 - 13 h 50

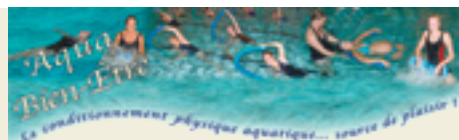
 Résidents : 55 \$
 Non-résidents : 110 \$

Session automne 2009

Niveaux préscolaires - Du vendredi 25 septembre au mercredi 2 décembre 2009

Horaire des cours de natation

COURS ET HORAIRES						COÛTS
Junior 1						Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
Vendredi	18 h	- 18 h 45	Dimanche	9 h	- 9 h 45	
Junior 2						Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
Vendredi	18 h 05	- 18 h 50	Dimanche	8 h	- 8 h 45	
Samedi	8 h	- 8 h 45	Dimanche	9 h 05	- 9 h 50	
Samedi	9 h 05	- 9 h 50	Dimanche	13 h	- 13 h 45	
Junior 3						Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
Lundi	17 h 30	- 18 h 15	Samedi	11 h	- 11 h 45	
Vendredi	18 h	- 18 h 45	Samedi	13 h	- 13 h 45	
Vendredi	19 h 05	- 19 h 50	Dimanche	10 h 05	- 10 h 50	
Samedi	10 h 05	- 10 h 50	Dimanche	12 h 05	- 12 h 50	
Junior 4						Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
Vendredi	17 h	- 17 h 55	Samedi	11 h	- 11 h 55	
Vendredi	19 h	- 19 h 55	Dimanche	10 h	- 10 h 55	
Samedi	9 h	- 9 h 55	Dimanche	11 h	- 11 h 55	
Junior 5						Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
Vendredi	19 h	- 19 h 55	Dimanche	10 h	- 10 h 55	
Samedi	11 h	- 11 h 55	Dimanche	11 h	- 11 h 55	
Junior 6						Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
Vendredi	20 h	- 20 h 55	Samedi	11 h	- 11 h 55	
Samedi	10 h	- 10 h 55	Dimanche	10 h	- 10 h 55	
Junior 7-8						Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
Lundi	17 h 30	- 18 h 25	Samedi	10 h	- 10 h 55	
Vendredi	20 h	- 20 h 55	Dimanche	11 h	- 11 h 55	
Junior 9-10						Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
Lundi	17 h 30	- 18 h 25	Samedi	10 h	- 10 h 55	
Vendredi	20 h	- 20 h 55	Dimanche	11 h	- 11 h 55	



ACTIVITÉS AQUATIQUES SPÉCIALISÉES OFFERTES PAR AQUA BIEN-ÊTRE

Information et inscription : Suzanne Morin, kinésiologue, 450 461-0982

Site internet : www.aquabienetrequebec.com

- AquaForme :** Entraînement cardiovasculaire et musculaire complet au son d'une musique stimulante !
- AquaGym :** Entraînement cardio et musculaire complet comprenant moins de saut.
- AquaJogging :** Cours d'aquaforme en eau profonde avec ceinture.
- AquaNatal :** Programme d'exercices spécifiques pour maintenir ou améliorer sa condition physique durant la grossesse.
- AquaPoussette :** Remise en forme avec bébé !
- AquaThérapie :** Programme d'exercices spécifiques pour clientèle souffrant de : maux de dos, restrictions musculo-squelettiques, fibromyalgie, arthrite, etc.

Cours de natation avancés et maîtres nageurs

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date : À compter du 1^{er} septembre 2009, du lundi au vendredi, de 10 h à 21 h 30

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Cours de natation de la Croix-Rouge pour ados et adultes – Styles de nage :

Un cours de natation pour adolescents et adultes qui désirent développer ou améliorer leurs styles de nage en plus d'augmenter la distance qu'ils peuvent parcourir.

Horaire : Lundi, du 28 septembre au
30 novembre 2009
De 21 h à 21 h 55



Coûts : 65 \$ taxes non incluses (résidents)
130 \$ taxes non incluses (non-résidents)

Préalables : Être à l'aise dans l'eau et être capable de nager 25 mètres sans interruption et ce, sans objet flottant.

Maîtres nageurs : Entraînements en longueur supervisés par une monitrice aquatique.

Horaire : Lundi et / ou mercredi, du 28 septembre au
2 décembre 2009
De 21 h à 21 h 55

Coûts : **POUR UN COURS / SEMAINE :**
65 \$ taxes non incluses (résidents)
130 \$ taxes non incluses (non-résidents)
POUR DEUX COURS / SEMAINE :
130 \$ taxes non incluses (résidents)
260 \$ taxes non incluses (non-résidents)

Préalable : Être capable de nager 100 mètres
(4 longueurs) sans interruption

Étoile de bronze : Ce cours préparatoire au Médaille de bronze vous apprendra à prendre en charge et garder sous contrôle une situation d'urgence.

Horaire : Vendredi, du 25 septembre au
27 novembre 2009, de 20 h à 20 h 55
Samedi 28 novembre 2009, de 15 h à 17 h

Coût : 68,25 \$ (sans taxes)

Préalables : Être capable de nager et être âgé entre
8 et 12 ans

Matériel à apporter au cours :

- Chemise et pantalon pouvant être utilisés dans la piscine
- Masque de poche (en vente à la réception)

Forme physique en sauvetage – entraînement :

Cours servant à mesurer, améliorer et maintenir une bonne condition physique afin d'être prêt à faire face à toute situation d'urgence en matière de sauvetage.

Horaire : Lundi, du 28 septembre au 30 novembre 2009
De 17 h 30 à 18 h 25

Coût : 68,25 \$ taxes non incluses (résidents)

Préalable : Être âgé de 30 ans et moins ou obtenir la permission d'un médecin. **Il est fortement recommandé d'avoir réussi le cours de Médaille de bronze pour participer à ce cours.**

Cours de premiers soins :

Ce certificat prépare le candidat à assumer un rôle de prévention et d'intervenant pré hospitalier lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins particulières.



Horaire :
Dimanche 27 septembre,
de 15 h à 20 h, et
Samedi 3 octobre,
de 8 h à 16 h

Endroit : Salle 4 du nouveau bâtiment communautaire
99, rue du Centre-Civique

Coût : 100,74 \$ taxes et frais de certification inclus

Préalable : Croix de bronze

Volume : Manuel canadien de premiers soins (en vente à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au coût de 14,07 \$ taxes incluses)

Instructeur : Yanick Graveline

Important : *Le candidat doit apporter un lunch froid compte tenu des horaires du cours, papier, crayon et de vieux vêtements pouvant être tâchés.*

Cours de Sauveteur national et de gardiens avertis

Cours de Sauveteur national : Le certificat Sauveteur Nationalest conçu de façon à développer une compréhension approfondie des principes de surveillance, un bon jugement et une attitude responsable quant au rôle qu'assume le surveillant sauveteur dans une installation aquatique.

Horaire : De 15 h à 20 h selon les dates suivantes :

Samedi 10 et dimanche 11 octobre
Dimanche 18 octobre
Samedi 24 et dimanche 25 octobre
Dimanche 1^{er} novembre
Dimanche 8 novembre
Samedi 21 novembre

Examen : Dimanche 22 novembre, de 15 h à 20 h

Endroit : Salle 4 du nouveau bâtiment communautaire,
99, rue du Centre-Civique

Coût : 234,37 \$ taxes et frais de certification inclus

Préalables :

- Être âgé de 16 ans à l'examen (22 novembre 2009);
- Avoir réussi le cours de Croix de bronze;
- Détenir le certificat de premiers soins (ou un cours de premiers soins reconnu par la Société de Sauvetage).

Matériel didactique:

Manuel Alerte (en vente à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au coût de 35,85 \$ taxes incluses);
Manuel canadien de premiers soins : 14,07 \$ taxes incluses.

Autre matériel : Masque de poche : 22,56 \$ taxes incluses; Serviettes de bain supplémentaires.

Instructeur : Yanick Graveline

Note importante : Le candidat doit apporter un lunch froid compte tenu de l'horaire du cours, papier, crayon ainsi qu'un maillot de bain et effets personnels.

Cours de gardiens avertis : Le cours de Gardiens avertis de la Croix-Rouge canadienne s'adresse aux jeunes de 11 ans et plus. Il est axé sur quatre principaux volets : soins aux enfants, premiers soins, prévention des traumatismes et leadership.

Dates d'inscription : À compter du 1^{er} septembre 2009 pour les résidents
À compter du 7 septembre 2009 pour les non-résidents
Du lundi au vendredi, de 10 h à 21 h 30

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Fournir obligatoirement lors de l'inscription la photocopie de la carte d'assurance-maladie du participant.

Session 1

Jour : Vendredi

Dates : 25 septembre 2009, de 18 h à 21 h
2 octobre 2009, de 18 h à 20 h 30
9 octobre 2009, de 18 h à 20 h 30

Endroit : Salle 4 du nouveau bâtiment communautaire
99, rue du Centre-Civique

Coûts : 32 \$ / résident (sans taxes)
64 \$ / non-résident (sans taxes)

Contingement : 16 personnes maximum

Session 2

Jour : Samedi

Dates : 5 décembre 2009, de 13 h 30 à 17 h 30
12 décembre 2009, de 13 h 30 à 17 h 30

Endroit : Salle 4 du nouveau bâtiment communautaire
99, rue du Centre-Civique

Coûts : 32 \$ / résident (sans taxes)
64 \$ / non-résident (sans taxes)

Contingement : 16 personnes maximum

NOUVEAU TERRAIN DE VOLLEYBALL DE PLAGE

Saviez-vous qu'un... terrain de volleyball de plage est nouvellement disponible à proximité de la Maison des Jeunes des 4 fenêtres située au 100, rue Michel à Mont-Saint-Hilaire ? En famille ou entre amis, profitez des derniers beaux jours de l'été !



Activités sportives et récréatives

PARC DE PLANCHES À ROULETTES

Le site de planches à roulettes demeurera ouvert jusqu'au 31 octobre 2009.

Horaires automnal :

Du dimanche au samedi, de 8 h à 22 h

Il est à noter qu'en cas de pluie, de fortes accumulations d'eau ou de neige, le site est fermé.

Le port du casque est obligatoire quelque soit l'âge des participants. De plus, le port des genouillères et coudières est fortement recommandé.

ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU, PAVILLON HERTEL

Badminton libre

Compte tenu que la salle Richelieu de l'hôtel de ville n'est plus disponible pour location, des périodes de badminton libre seront offertes au gymnase de l'école Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Hertel, à partir du 20 septembre et ce, jusqu'au 20 décembre prochain.

Horaires : Les mardis et vendredis, de 19 h à 22 h et les dimanches, de 13 h à 17 h.

Modalités de réservation :

- Seuls les résidents de Mont-Saint-Hilaire peuvent réserver;
- Pour ce faire, contactez la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257, du lundi au vendredi, de 10 h à 21 h 30 et les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h;
- Les réservations sont prises 48 heures à l'avance pour une période d'une heure, selon les disponibilités, au coût de 3,67 \$ taxes incluses;
- Lors de votre arrivée au gymnase de l'école, présentez une preuve de résidence au préposé;
- Payer le coût de location, **en argent comptant seulement**;
- Les souliers de course ne marquant pas sont requis;
- Les joueurs fournissent leur raquette et volants.
(Les poteaux et les filets sont fournis.)

Surface multisports

Jusqu'au 26 septembre prochain, la surface multisports de l'école Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Hertel, sera disponible pour la pratique du « rollerhockey ». Le local adjacent à la surface multisports sera accessible pour le changement de patins et pour l'accès aux toilettes.

Horaires : Du mercredi au samedi, de 18 h à 22 h.

LOCATION DES GYMNASES DES ÉCOLES

Le Service du loisir, de la culture et des communications gère la location des gymnases des différentes écoles sises sur son territoire en dehors des heures d'ouverture de ces dernières. La pratique d'activités est réservée à **SES RÉSIDENTS**.

Si vous désirez pratiquer hebdomadairement une activité sportive en groupe (badminton, ballon-volant, soccer), contactez la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257 pour connaître la disponibilité des gymnases.





Nouveau programme « Un arbre pour un nouvel enfant ! »

*Ville de nature, d'art et de patrimoine, Mont-Saint-Hilaire est fière de dévoiler son programme de dons d'arbres pour les nouveau-nés « **Un arbre pour un nouvel enfant !** » dont les distributions s'effectueront deux fois par année, à l'automne et au printemps !*

Pour chaque naissance, la Ville de Mont-Saint-Hilaire remettra gracieusement un arbre de trois mètres, un tuteur et du paillis aux parents des nouveau-nés. Conformément aux orientations de sa Politique familiale et de sa Politique de l'arbre en vigueur sur son territoire, un choix de trois essences d'arbres indigènes sera offert aux nouveaux parents : **l'érable, le chêne et le tilleul**. Une quatrième essence de plus petite taille, le **lilas japonais**, est également proposée pour accommoder les propriétaires de terrains de superficie moindre.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le programme « Un arbre pour un nouvel enfant ! » s'adresse à tous les résidents de Mont-Saint-Hilaire (propriétaires, copropriétaires ou locataires) devenus parents biologiques ou adoptifs d'un enfant né après le 1^{er} juin 2009 et âgé de moins de 12 mois.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

En vue de la première distribution d'arbres qui aura lieu dès cet automne, les parents sont invités à s'inscrire au programme dès maintenant et ce, **jusqu'au 15 septembre 2009**. Pour ce faire, ils doivent compléter le formulaire d'inscription (disponible en ligne au www.villemsh.ca ou à l'hôtel de ville) et se présenter à l'une ou l'autre des réceptions de l'hôtel de ville (entrée principale, Centre aquatique ou Bibliothèque Armand-Cardinal). À noter que les demandes reçues entre le 15 septembre 2009 et le 1^{er} avril 2010 seront conservées pour la distribution printanière d'arbres prévue en mai 2010.



La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de souligner la naissance d'un enfant dans la communauté, de contribuer à la préservation et à l'amélioration du patrimoine naturel exceptionnel de Mont-Saint-Hilaire et d'offrir ainsi aux enfants d'aujourd'hui et de demain un milieu de vie sain où il fait bon vivre !

Semaine de prévention des incendies – Du 4 au 10 octobre 2009

La vingtième édition de la Semaine de la prévention des incendies se déroulera cette année du 4 au 10 octobre prochain à travers tout le Québec. Sous le thème « Chauffez sans y passer », le message de cette campagne incitera la population à adopter des comportements plus sécuritaires lors de l'utilisation d'appareils de chauffage.

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire visitera les écoles du territoire et distribuera aux élèves des outils de sensibilisation dans le but de rappeler les règles de base pour prévenir les incendies à la maison et l'importance du rôle des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dans la sauvegarde de vies humaines.



CHAUFFAGE AU BOIS

Saviez-vous que... la négligence avec les appareils de chauffage est responsable de 4 incendies sur 10 à chaque année ? Il s'agit de la cause la plus fréquente d'incendies de résidences au Québec. De plus, la majorité d'entre eux sont causés par un appareil de chauffage au bois.

VOUS POSSÉDEZ UN APPAREIL DE CHAUFFAGE ?

Assurez-vous d'en faire une installation conforme, une utilisation sécuritaire et un entretien régulier. Prémunissez-vous également d'un avertisseur de fumée et d'un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement les piles, ou remplacez-les au besoin. Sachez que vos comportements prudents réduisent considérablement les risques d'incendie !

VISITES RÉSIDENTIELLES DES POMPIERS

Les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville poursuivront leurs visites de prévention à domicile cet automne, soit du 14 septembre au 27 novembre 2009 dans le secteur situé à l'intérieur du quadrilatère formé du chemin des Patriotes, de la voie ferrée, de la rue Plante et des limites de Mont-Saint-Hilaire (côté Otterburn Park).

Les visites se dérouleront :

- du lundi au vendredi, entre 9 h 30 et 16 h et entre 19 h et 20 h 30;
- le samedi entre 9 h 30 et 16 h 30.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de sécurité incendie (Division prévention incendie) en composant le 450 467-2854, poste 2251.



Horizon

GRAPHISME :

Les Productions Saint
www.productions SAINT.ca

PHOTOS :

Les Productions Saint et la
Ville de Mont-Saint-Hilaire

IMPRESSION :

Imprimerie Maska

TIRAGE :

7 700 copies

COORDINATION :

Division culture et
communications
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Tél. : 450 467-2854
information@villemsh.ca

Le bulletin est publié quatre
fois par année.

Les dénominations
d'individus englobent le
féminin et le masculin afin
d'alléger la présentation
de cette publication.

Dépôt légal – Bibliothèque
et Archives nationales
du Québec, 2009

Mont-Saint-Hilaire en bref

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, DU 17 AU 24 OCTOBRE 2009

Du 17 au 24 octobre prochain, faites un saut à la Bibliothèque Armand-Cardinal et explorez toutes les richesses qui vous attendent, pour le plaisir de bouquiner !

Services en ligne

En grande primeur cette année, les citoyens auront accès, à partir du 17 octobre prochain, aux premiers services en ligne via le catalogue de la bibliothèque ! Les personnes intéressées pourront demander leur numéro d'identification personnel (NIP) lors de leur prochaine visite à la bibliothèque, avec leur carte d'abonné en règle ou leurs papiers d'identité pour une nouvelle inscription. Il vous sera alors possible de consulter votre dossier d'utilisateur et de renouveler vos prêts. Les transactions en ligne seront ensuite bonifiées pour vous offrir davantage de fonctionnalités, telles que les réservations et plus encore !

INSCRIPTION EN LIGNE AUX ACTIVITÉS DE LOISIR DÈS 2010 !

L'inscription en ligne à certaines activités de loisir sera offerte à Mont-Saint-Hilaire dès 2010 ! Pour procéder à l'inscription, un numéro client sera requis, autant pour la personne à inscrire que pour le payeur. Les renseignements et les procédures seront communiqués d'ici la fin de la présente année !

INVITATION À LA TROISIÈME ÉDITION DE CRÉATIONS-SUR-LE-CHAMP LAND ART MONT-SAINT-HILAIRE !

Du 14 au 18 octobre prochain, 14 artistes créeront pour vous des œuvres d'art composées d'éléments de la nature dans le verger du Pavillon de la pomme située au 1130, boul. Sir-Wilfrid-Laurier. M. Jean-Claude Vigor, horticulteur et chroniqueur au journal Le Devoir et à la télévision de Radio-Canada, sera le porte-parole officiel de l'édition 2009 de l'événement. Prolongez votre saison des pommes et venez admirer toutes les splendeurs de la nature !



LES AS DE LA MONTÉRÉGIE - ÉCOLE DE CHEERLEADING

L'école Les AS de la Montérégie offre des formations en cheerleading aux enfants âgés de 4 ans et plus ainsi qu'aux adultes. Les techniques sécuritaires sont enseignées et supervisées par des entraîneurs certifiés par la Fédération du cheerleading du Québec (FCQ). Pour information et inscription : 450 446-8487 / 450 446-0070

EXPOSITION DE L'ASSOCIATION DES SCULPTEURS SUR PIERRE DE LA MONTÉRÉGIE

Du 17 au 20 septembre prochain, une vingtaine d'artistes sculpteurs dévoileront leurs œuvres réalisées sous le thème de l'expédition à partir du calcaire de Champlain, une pierre sédimentaire renfermant à l'occasion quelques fossiles. Lieu : nouveau bâtiment communautaire situé au 99, rue du Centre-Civique. Pour plus d'information : www.aspm.ca

Renseignements généraux – Ville de Mont-Saint-Hilaire – www.villemsh.ca

Bureaux administratifs – hôtel de ville

100, rue du Centre-Civique
450 467-2854

Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

100, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2257

Bibliothèque Armand-Cardinal

150, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2268

Garage municipal

901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
450 467-2854 poste 2278